

	Référence dossier : N° DP00104326A0005	
	Déposé le 20/01/2026, récépissé affiché en Mairie le 23/01/2026	Complété le
	Par: Monsieur BIOLAY François-Jérôme Demeurant à 405 Chemin de la Bâtonne 01700 Beynost Représenté par : Sur un terrain sis 405 Chemin de la Bâtonne 01700 Beynost Refs cadastrales : Section AE-0667, AE-0668	Surface de plancher : Description du projet : Le projet consiste en la fermeture et la sécurisation d'une propriété existante par le prolongement d'un mur d'enceinte et la réhabilitation d'un portail ancien côté voirie.

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, modifié le 13/06/2024 et le 04/02/2026, et notamment le règlement de la zone U,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone U du PLU secteur 7 et Zone bleue Bg du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé.

CONSIDERANT qu'en application de l'article U2.2 titre 6 du règlement du PLU, la hauteur d'un mur de clôture ne doit pas dépasser 2 mètres.

CONSIDERANT que le dossier DP LOT 00104324A0032 accordé le 11/04/2024, prévoit la mutualisation des accès conformément à l'article 3.1 du PLU

CONSIDERANT que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

A R R Ê T E

Article 1 - Il est fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée

BEYNOST, le 19/02/2026

Le Maire
Caroline TERRIER



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN

COMMUNE DE
BEYNOST

DOSSIER N° DP00104326A0005

Reçu le : 20/01/2026,

Adresse des travaux :

405 Chemin de la Bâtonne 01700
Beynost

Pétitionnaire :

Monsieur BIOLAY François-Jérôme
405 Chemin de la Bâtonne
01700 BEYNOST

Nature des travaux : Le projet consiste en la fermeture et la sécurisation d'une propriété existante par le prolongement d'un mur d'enceinte et la réhabilitation d'un portail ancien côté voirie.

Objet : Notification d'un arrêté d'opposition à déclaration préalable

Monsieur,

Conformément aux dispositions d'urbanisme en vigueur, j'ai le regret de vous informer que je n'ai pu réserver une suite favorable à votre demande. Veuillez trouver ci-joint l'arrêté valant opposition à la déclaration préalable n°DP00104326A0005 déposée le 20/01/2026 ;

Je vous précise que dans le **délai de deux mois** à compter de la notification du présent arrêté, vous pouvez formuler :

- soit un recours contentieux en adressant à Monsieur le Président du Tribunal Administratif une requête accompagnée de tous les moyens de droit invoqués ;
- soit un recours gracieux en adressant à mon attention tous éléments me permettant de réexaminer votre dossier (cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

BEYNOST, le 19/02/2026

Le Maire
Caroline TERRIER

